

# Préface des fiches de données de sécurité



**COMPO Jardin AG**

Nom commercial : **Gesal Insecticide pour rosiers et plantes d'ornement MAJESTIK**

Date: 09.12.2015

Nr. Article- Produit : 2303602039

En cas d'urgence appeler le Centre Suisse d'information toxicologique, Freiestr. 16, 8032 Zürich;  
Tél. des Urgences: (jour et nuit) **145** ou +41 (0)44 251 51 51.

## 1. Identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

### a) Indications sur le produit

Nom commercial

**Gesal Insecticide pour rosiers et plantes d'ornement MAJESTIK**

Type de produit

500 ml

Variantes

Utilisation

Insecticide

### b) Fournisseur

**COMPO Jardin AG**

Hegenheimerweg 65

CH-4123 Allschwil

Tel. +41 (0) 61 486 20 00

Fax +41 (0) 61 486 20 01

[Info@compojardin.ch](mailto:Info@compojardin.ch)

### c) Appel des urgences

**145** ou +41 (0) 44 251 51 51, Centre d'Information Toxicologique  
ou +41 (0) 61 486 20 00, COMPO Jardin AG

## 112893200 Majestik

Version 0.0 (CLP\_CH)      Date de révision: 00.00.0000      Numéro de la FDS: 112893200      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.10.2015

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Majestik

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG  
Baslerstrasse 42  
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdb.ch@omya.com

Personne responsable/émettrice : Omya (Suisse) S.A., Sécurité des produits Agro, 4665 Oftringen, Suisse

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145 (044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse, 8032 Zurich.

---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2      H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319      Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102      Tenir hors de portée des enfants.

---

## 112893200 Majestik

Version 0.0 (CLP\_CH)      Date de révision: 00.00.0000      Numéro de la FDS: 112893200      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.10.2015

### Prévention:

P264      Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280      Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P305 + P351 + P338      EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313      Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401      Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Maltodextrin	9050-36-6		> 40 - < 50
sodium N-(2-carboxyethyl)-N-dodecyl-beta-alaninate	14960-06-6 239-032-7	Eye Irrit. 2; H319	> 1 - < 5
coconut diethanolamide	8051-30-7	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	> 1 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation      : Amener la victime à l'air libre.  
En cas de contact avec la peau      : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.  
En cas de contact avec les yeux      : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
En cas d'ingestion      : Se rincer la bouche à l'eau.

## 112893200 Majestik

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	112893200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.10.2015

---

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Le produit lui-même ne brûle pas.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un vêtement complet de protection. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.  
Ce produit n'est pas inflammable.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement individuel de protection approprié.  
Laver avec de l'eau et du savon.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

---

## 112893200 Majestik

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	112893200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.10.2015

---

### 6.4 Référence à d'autres sections

Non applicable

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker.  
Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas inhaler l'aérosol. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains  
Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Protection nécessaire en cas de formation d'aérosols ou de vapeurs.

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

---

## 112893200 Majestik

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	112893200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.10.2015

---

industrielle et aux consignes de sécurité.  
Le produit est un produit phytosanitaire qu'on peut appliquer en plein champs ou en serre. Ne pas utiliser dans un local fermé.

---

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
pH	: 6,6 - 6,9
Point d'éclair	: Pas de point d'éclair-Mesure faite jusqu'à la température d'ébullition
Densité	: 1,23 g/cm <sup>3</sup> (20 °C, 1.013 hPa)
Température d'auto-inflammabilité	: 437 °C
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 0,883 mPa.s

#### 9.2 Autres informations

donnée non disponible

---

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

donnée non disponible

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

#### 10.4 Conditions à éviter

donnée non disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

---

### SECTION 11: Informations toxicologiques

## 112893200 Majestik

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	112893200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.10.2015

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,16 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

##### Composants:

##### Maltodextrin:

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Evaluation: Pas d'irritation de la peau  
Résultat: Non classé

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Résultat: hautement irritant

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Produit:

Substance d'essai: Donnée se rapportant à l'agent actif.  
Sensibilisation possible

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons : donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : donnée non disponible

##### Composants:

## 112893200 Majestik

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	112893200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.10.2015

### Maltodextrin:

Toxicité pour les poissons : donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : donnée non disponible

Toxicité pour les algues : donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

### 12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Collecter les déchets dans des récipients appropriés, étiquetés et se fermant hermétiquement. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

### 14.4 Groupe d'emballage

### 14.5 Dangers pour l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## SECTION 15: Informations réglementaires

## 112893200 Majestik

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	112893200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.10.2015

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Irrit. : Irritation cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire



## 112893200 Majestik

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	112893200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.10.2015

---

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR